



Guide Pratique

Correspondant défense



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**



Guide Pratique

Correspondant défense



1. Développement du réseau des correspondants défense

Vous souhaitez :

- 1.1 Prendre contact avec les autorités locales
(pour les correspondants nouvellement désignés)
- 1.2 Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes
- 1.3 Développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

2. Connaissance et actualité de la défense

Vous voulez :

- 2.1 Informer sur les opérations conduites par les forces armées
- 2.2 Organiser une conférence sur la défense
- 2.3 Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes
- 2.4 Informer un établissement scolaire sur la procédure de demande et d'attribution de subventions

3. Parcours de citoyenneté

Vous avez besoin de :

- 3.1 Diffuser les informations relatives au recensement
- 3.2 Participer à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- 3.3 Informer sur le plan « Défense 2^e Chance »
- 3.4 Informer sur les métiers de la défense
- 3.5 Organiser une rencontre avec des réservistes

4. Devoir de mémoire

Vous voulez :

- 4.1 Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire
- 4.2 Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative
- 4.3 Organiser une visite sur un lieu de mémoire
- 4.4 Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire
- 4.5 Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts
- 4.6 Sensibiliser les jeunes générations à l'action du Bleuet de France

Correspondants nouvellement désignés : prendre contact avec les autorités locales

1.1



Le projet

Vous êtes conseiller municipal et venez d'être désigné correspondant défense dans votre commune. La Délégation militaire départementale (DMD) a déjà organisé plusieurs réunions d'information dans les locaux de la préfecture au profit des correspondants défense de son département. N'ayant pas été en mesure d'assister à ces réunions, vous cherchez à obtenir des informations sur la mission qui vous a été confiée.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et la préfecture.
- Recherchez des informations sur la mission confiée au correspondant défense.
- Préparez un projet au profit des habitants de la commune.
- Associez au projet des correspondants défense et des habitants des communes avoisinantes.
- Informez sur l'événement et proposez des initiatives pour d'autres projets.

Les étapes

1. Prendre contact

- Le délégué militaire départemental est votre point de contact local privilégié. Faites-vous connaître auprès de la Délégation militaire départementale et de la préfecture, première étape après toute nouvelle désignation d'un correspondant défense au sein d'un conseil municipal. Cette démarche permet à la préfecture d'établir la liste des correspondants défense du département.
- Prenez contact, également, avec le conseiller de défense du préfet.
- Prenez contact avec les associations d'élus (Association des maires de France, Association des maires ruraux de France, etc.)

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr) pour toute information relative à votre rôle.
- Proposez des projets en faveur des habitants de votre commune dans les domaines suivants : connaissance de la défense et de son actualité, parcours de citoyenneté, devoir de mémoire.
- Menez des actions destinées à développer le réseau des correspondants défense au niveau local avec les communes les plus proches - voire départemental - en liaison avec la Délégation militaire départementale.

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la Délégation militaire départementale pour obtenir un conseil, de nouveaux contacts, voire pour une étude en commun des projets et de leur mise en œuvre.
- Rencontrez les correspondants défense des communes avoisinantes pour bénéficier de leur expérience et faire part de la vôtre.
- Utilisez le site Internet de la défense pour obtenir des contacts et de la documentation.

4. Enrichir

- Possibilité de bénéficier du soutien du délégué militaire départemental pour la mise en œuvre du projet.
- Mettez en place un réseau à votre échelle en vous faisant connaître auprès des habitants de votre commune.

5. Informer

- Appuyez-vous sur des outils de communication pour mettre en œuvre de nouveaux projets (panneaux d'affichage, bulletin municipal, site Internet de la commune...).
- Veillez à la bonne visibilité des partenaires sollicités, notamment si l'événement donne lieu à un article dans le bulletin municipal ou dans un journal local.

Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes

1.2



Le projet

Pour connaître les activités des autres correspondants défense de votre département, créez un répertoire mis à jour aussi régulièrement que possible. Le but est de créer un petit réseau qui soit en mesure de prendre des initiatives avec les communes proches. Ce dispositif vient renforcer l'action du délégué militaire départemental. Il vous permettra également de conduire des projets en commun.

La synthèse des étapes

- Mettez-vous en relation avec les communes voisines.
- Prenez contact avec vos homologues, par téléphone ou par courrier.
- Créez un répertoire.
- Mettez en place une formation pour l'utilisation d'Internet.
- Constituez un réseau électronique de plus en plus large entre correspondants défense.
- Proposez de nouveaux projets associant plusieurs communes.
- Publiez les informations dans les bulletins communaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Constituez votre réseau : prenez contact avec les mairies des vingt communes les plus proches.
- Obtenez les coordonnées téléphoniques et postales de leurs correspondants défense.
- Envoyez un courrier à vos homologues pour expliquer votre démarche.

2. Préparer

- Utilisez l'outil informatique : proposez une formation sur l'utilisation d'Internet pour les correspondants défense qui ne le maîtrisent pas et qui n'ont pas d'adresse électronique.

- Sollicitez l'aide d'un membre du conseil municipal ou d'un habitant de la commune pour acquérir les bases.

3. Contribuer

- Créez un répertoire.
- Échangez vos informations avec les autres correspondants défense.
- Consultez les informations mises en ligne sur le site du ministère des Armées, des autres mairies, de la préfecture, d'autres ministères (éducation nationale) ou des sites institutionnels (portail de l'Union européenne, site de la Documentation française, etc.).
- Créez une rubrique « Correspondants défense » sur le site Internet de la mairie (si la mairie a un site Internet) pour présenter les missions, les actions, les rendez-vous.

4. Enrichir

- Entretenez et mettez à jour le réseau régulièrement.
- Votre action permettra de mieux connaître les communes voisines et leur fonctionnement.

5. Informer

- Utilisez le bulletin municipal, pour faire circuler l'information et pour faire connaître le rôle et les actions des correspondants défense.
- Créez une rubrique « Correspondants défense » sur le site Internet de la mairie (si la mairie a un site Internet) pour présenter les missions, les actions, les rendez-vous.

4. Enrichir

- Entretenez et mettez à jour le réseau régulièrement.
- Votre action permettra de mieux connaître les communes voisines et leur fonctionnement.

5. Informer

- Utilisez le bulletin municipal, pour faire circuler l'information et pour faire connaître le rôle et les actions des correspondants défense.



Le projet

Les associations régionales d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) constituent un des éléments fondamentaux de la diffusion de l'esprit de défense. Au niveau départemental, le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN, sous la direction de son président d'association régionale, appuie les actions du préfet, du délégué militaire départemental et de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (Dicod) au profit des correspondants défense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.
- Rencontrez le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN et concertez-vous pour le développement de projets communs.
- Parlez-en avec les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Présentez l'initiative dans le bulletin municipal.
- Publiez régulièrement des informations sur les actions menées dans le bulletin municipal, voire dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Informez-vous sur l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et ses associations régionales en consultant son site Internet www.ihedn.fr.
- Prenez contact avec l'association des auditeurs de l'IHEDN de votre région afin de vous inscrire dans son réseau d'intervention, de vous faire connaître et de vous associer à ses activités.

2. Préparer

- Faites le point sur les initiatives et les projets à l'étude (ou les projets déjà menés le cas échéant) dans votre commune sur les thématiques liées à la défense.
- Bénéficiez des avis et des conseils du délégué militaire départemental et du référent correspondant défense.

3. Contribuer

- Faites le compte rendu de vos actions respectives et des moyens à mettre en œuvre.
- Étudiez avec eux les projets possibles : organisation de visites de sites militaires et lieux de mémoire, de colloques, de conférences, de campagnes d'information sur des questions de défense, etc.
- Convenez ensemble d'une date, d'un lieu, d'une thématique.

4. Enrichir

- Faites part de votre expérience aux correspondants défense des communes avoisinantes.
- Créez si possible un réseau à l'échelle de plusieurs communes pour des projets conjoints.

5. Informer

- Présentez l'activité dans le bulletin municipal.
- Utilisez ce vecteur pour présenter les différents acteurs du projet (rôle, autres initiatives, implications sur le plan local, etc.).
- Vous pourrez proposer un compte rendu des prochaines actions dans le bulletin ou dans la presse locale.



Le projet

Grâce aux médias, les citoyens sont informés des événements, parfois tragiques, qui ont lieu à l'étranger sur les théâtres d'opération extérieure. Si un site militaire se trouve à proximité de leur commune et que certains jeunes militaires sont engagés en opération extérieure, les habitants sont particulièrement attentifs à ces opérations. Vous souhaitez que vos concitoyens soient tenus informés facilement et régulièrement.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez le site Internet de la défense www.defense.gouv.fr
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal.
- Mettez en place un espace d'information « défense » à la mairie.
- Partagez votre expérience avec les correspondants défense des communes voisines.
- Créez une rubrique « défense et société » dans le journal municipal.
- Encouragez une publication régulière d'articles dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir toutes les informations au sujet de la présence militaire française sur les théâtres d'opération extérieure. Dès la page d'accueil, vous trouverez la carte des forces françaises dans le monde.

2. Préparer

- Proposez votre projet à l'équipe municipale. De cette façon, elle sera informée des activités liées à la défense et à la citoyenneté dans la commune, et les décisions pourront se prendre en commun.
- Créez un espace « défense et société » sur les panneaux d'information de la mairie.
- Consultez les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.

3. Contribuer

- Votre action facilitera la prise de conscience par les citoyens du rôle des forces françaises en opération extérieure. Vous permettez ainsi aux habitants de votre commune d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation de la défense.
- Votre action peut également permettre aux autres membres du conseil municipal d'avoir une meilleure compréhension des sujets relatifs à la défense qui sont évoqués dans les médias nationaux (télévision, presse écrite, etc.).

4. Enrichir

- Faites part de vos initiatives aux correspondants des autres communes lors des réunions d'information avec les autorités militaires du département.
- Proposez une aide à la mise en place d'un dispositif d'information dans les communes avoisinantes.

5. Informer

- Publiez un article sur les militaires engagés en opération et sur leur mission dans le bulletin municipal.
- Sensibilisez la presse locale au sujet.
- Proposez une information régulière sur la défense, sur les panneaux d'affichage ou sur le site Internet de la mairie.



Le projet

Vous souhaitez sensibiliser vos concitoyens aux questions de défense. Vous envisagez d'organiser une conférence, suivie d'un débat, dans une salle communale.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le site militaire le plus proche.
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal, les professeurs et les élèves d'un établissement scolaire.
- Organisez une conférence pour les habitants de la commune.
- Invitez le délégué militaire départemental et un professeur d'histoire-géographie à animer le débat.
- Faites participer un ancien combattant.
- Suggérez de nouveaux projets pour organiser d'autres conférences dans les collèges et la visite d'un site militaire.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le commandant du site militaire le plus proche.
- Sollicitez leur présence et leur intervention à l'occasion de la conférence.
- Faites appel aux directeurs des établissements scolaires de la commune pour associer les professeurs et les élèves à cette démarche.

2. Préparer

- Organisez une réunion à la mairie pour définir les thèmes de la conférence en présence des professeurs et d'un représentant du site militaire.
- Encouragez un travail de réflexion en classe sur les thèmes proposés pour la conférence.

- Choisissez des intervenants. Exemples : un habitant de la commune qui a connu la seconde guerre mondiale ou vécu un conflit, un militaire qui s'est récemment rendu à l'étranger dans le cadre d'une opération extérieure.
- Invitez un professeur d'histoire-géographie pour animer le débat et transmettre les questions préparées par les jeunes avant la tenue de la conférence.
- Convenez d'une date et d'un lieu.
- Consultez les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.

3. Contribuer

- Invitez les habitants de la commune à prendre part à cette manifestation.
- Donnez l'occasion aux différentes générations de donner leur point de vue et de débattre sur des questions qui concernent de près ou de loin tous les citoyens.

4. Enrichir

- Cette rencontre permettra une collaboration intéressante entre la défense et l'éducation nationale, avec une meilleure connaissance respective des institutions.
- Vous pourrez par la suite mettre en place un rendez-vous trimestriel pour des conférences sur les thématiques défense (engagement des forces, présence des forces françaises à l'étranger, parcours citoyen, devoir de mémoire, ancien combattant, impact économique de la défense, participation à la promotion et à l'insertion sociales et professionnelles, etc.).

5. Informer

- Publiez le compte rendu de la conférence dans le bulletin municipal et sur le site Internet le cas échéant.
- Annoncez sur le site en ligne les prochains rendez-vous.



Le projet

Vous souhaitez organiser une visite du site militaire implanté à quelques kilomètres de votre commune, au profit de vos concitoyens, et en particulier des jeunes.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune.
- Rencontrez le chef de corps par l'intermédiaire du délégué militaire départemental.
- Favorisez la rencontre entre les personnels enseignants et le chef de corps de l'unité militaire.
- Proposez un travail de réflexion avec les élèves.
- Organisez la visite du site militaire.
- Proposez la réalisation d'un compte rendu.
- Élaborez un nouveau projet en liaison avec des anciens combattants et la commune voisine.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune pour leur soumettre votre projet.
- Rencontrez plusieurs professeurs chargés de l'enseignement de défense en classe de 3^e au collège et de 1^{re} au lycée.
- Mettez-vous en relation avec le chef du site militaire grâce à la Délégation militaire départementale.

2. Préparer

- Obtenez l'accord de principe de l'ensemble des acteurs.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et le chef du site militaire.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées www.defense.gouv.fr comme point d'ancrage à la réflexion.

- Proposez aux élèves et aux professeurs d'aborder ensemble les questions de défense (aspects historiques, sociaux, économiques, politiques...).

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la municipalité pour mettre à disposition un moyen de transport (par exemple le bus de ramassage scolaire). Des parents d'élèves peuvent accompagner le groupe.
- La présentation de l'unité militaire et de ses missions peut être suivie d'une visite des installations et d'une séance de questions aux militaires.

4. Enrichir

- Proposez un travail d'écriture et de réflexion par les élèves, encadrés par les professeurs sur la visite (ce qu'ils ont vu, découvert, appris...). Un comité de lecture et un jury pourraient être composés avec des élèves.
- Des travaux peuvent ensuite être exposés dans l'établissement scolaire, à la mairie, et adressés au chef de corps du site militaire.
- Proposez d'associer des anciens combattants à la prochaine visite.
- Organisez, avec l'homologue de la commune voisine et le concours de la Délégation militaire départementale, une conférence au profit des élèves issus de deux communes (au lycée, à la mairie ou à la maison des jeunes).

5. Informer

- Publiez un article dans le bulletin municipal pour annoncer, puis pour relater, la visite. Illustration avec des textes rédigés par les élèves.
- Proposez au journal local de couvrir la prochaine visite et d'assister à la conférence.



Le projet

Vous souhaitez informer les établissements scolaires de votre commune des modalités relatives à l'attribution d'une subvention dans le cadre d'un projet pédagogique en rapport avec l'enseignement de défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits contemporains. Cette procédure est régie par une circulaire établie entre le ministère de l'éducation nationale (Desclo) et le ministère des Armées (SGA/DPMA) du 6 juillet 2001.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les établissements scolaires et la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).
- Consultez le site Internet de l'éducation nationale.
- Organisez une réunion avec les enseignants.
- Proposez un travail de réflexion avec les enseignants sur un projet pédagogique.
- Échangez avec les correspondants défense des communes voisines.
- Présentez le projet - et faites par la suite le compte rendu - dans le bulletin municipal et à la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Contactez les établissements de votre commune, la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), en particulier le bureau des actions pédagogiques (secrétariat : 01 44 42 17 09). De nombreuses informations sont disponibles sur le site du ministère des Armées, sur l'espace « Educ@def ».
- Consultez également le site Internet du ministère de l'éducation nationale www.eduscol.education.fr, afin d'obtenir les informations complémentaires.

2. Préparer

- Rassemblez toute la documentation nécessaire.
- Organisez une réunion avec les enseignants.

3. Contribuer

- Présentez les modalités de la procédure aux enseignants (pièces justificatives nécessaires, avis préalable de l'inspection académique ou du rectorat, calendrier des commissions de subventions, etc.).
- Transmettez la documentation recueillie (dossier de demande de subvention, circulaire DPMA-Desclo).
- Proposez des projets pédagogiques en concertation avec les enseignants.
- Assistez à l'événement (exposition, conférence, témoignage...).

4. Enrichir

- Contactez les communes voisines en vue d'un échange sur la procédure initiée et les expériences de chacun.
- Votre action permettra de mieux faire connaître aux jeunes et au corps enseignant le rôle de la défense dans la société actuelle et passée, et d'éclairer la réflexion sur les valeurs défendues par le monde combattant.

5. Informer

- Présentez le projet pédagogique, puis le compte rendu, dans le bulletin municipal et, le cas échéant, dans la rubrique « défense et société » du site Internet de la municipalité.



Le projet

Vous voulez vous assurer que vos concitoyens sont bien informés sur l'obligation de recensement. Première mission de la commune dans le domaine de la défense, le recensement permet aux jeunes, filles et garçons, d'être convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il est également indispensable pour se présenter à l'examen du permis de conduire ou du baccalauréat.

La synthèse des étapes

- Appelez la préfecture et prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Bénéficiez du soutien du bureau du service national, dont les antennes sont situées sur tout le territoire.
- Réalisez des entretiens avec les personnes proches des jeunes au quotidien.
- Faites circuler l'information sur le recensement (affiches, Internet, courriers, etc.).
- Publiez un article sur le recensement et sur la JDC dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Contactez la préfecture, qui pourra vous orienter rapidement vers la Délégation militaire départementale.
- Renseignez-vous auprès du bureau du service national le plus proche pour obtenir les informations relatives au recensement.
- Mettez-vous en relation avec toutes les personnes de la commune qui travaillent avec les jeunes (personnels des établissements scolaires, membres des associations sportives, etc.) pour les sensibiliser à cette question.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées : le Secrétariat général pour l'administration (SGA) délivre toutes les informations utiles.
- Mettez en commun les informations recueillies pour constituer un dossier sur le parcours de citoyenneté (enseignement de défense, recensement et Journée Défense et Citoyenneté).
- Consultez l'équipe municipale pour mettre en place une campagne d'information sur le recensement.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune.
- Disposez des affiches sur le recensement (hall de l'hôtel de ville, panneaux d'affichage des établissements scolaires, etc.).
- Informez les autres membres du conseil municipal sur la possibilité de consulter en mairie la documentation sur le recensement et le parcours de citoyenneté.

4. Enrichir

- En plus d'améliorer le taux de recensement, votre action permettra aux habitants de la commune de prendre conscience de l'importance du recensement, un des premiers actes volontaires marquant l'entrée des jeunes dans la vie adulte (les données du recensement préparent l'inscription sur les listes électorales).
- Communiquez les données à la préfecture et à la Délégation militaire départementale.

5. Informer

- Proposez une idée d'article ou d'encart pour le bulletin municipal ou le site Internet de la mairie.
- Transmettez des éléments sur le recensement au journal local pour que l'information puisse être relayée le plus largement possible.



Le projet

Vous souhaitez être informé des modalités de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les jeunes Français, filles et garçons, y sont convoqués. La finalité de cette journée est de sensibiliser les jeunes générations aux questions de défense, en particulier sur le rôle et les missions dévolus aux forces armées, en complément des enseignements d'histoire-géographie délivrés dans les établissements scolaires.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et avec le bureau du service national le plus proche.
- Fixez une date pour effectuer une JDC, en y associant peut-être les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Assistez à la journée.
- Proposez aux équipes pédagogiques des établissements scolaires de la commune d'organiser une séance d'information en classe.
- Publiez un article sur le sujet dans le bulletin municipal.
- Proposez à la presse locale de publier un article plus complet ou un dossier sur le sujet.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Appelez le bureau du service national dont dépendent les jeunes de la commune.
- Prenez rendez-vous pour assister à une JDC dans le centre qui accueille les jeunes du département.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées et les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.
- Prenez connaissance des modalités de la Journée Défense et Citoyenneté.

- Identifiez toutes les étapes du parcours de citoyenneté pour préparer la journée.
- Proposez aux correspondants défense des communes voisines de se joindre à la visite.

3. Contribuer

- Rendez-vous donné à 8 h 00 devant le site de la JDC. Les jeunes attendent aussi avec leur convocation.
- Présentez-vous auprès de la personne qui accueillera les jeunes, puis aux personnes qui animeront la journée.
- Vous assistez à la présentation des problématiques de défense, au test des acquis fondamentaux de la langue française, au module de secourisme et à la remise des certificats de participation.

4. Enrichir

- Essayez de vous entretenir avec des jeunes qui ont effectué récemment leur JDC.
- Proposez la mise en place d'une information en mairie sur la JDC (qu'est-ce que c'est, comment est-on convoqué, quel est le programme de la journée, etc.).
- Proposez à des professeurs d'histoire-géographie d'en parler pendant le cours d'éducation civique, juridique et sociale.
- Préparez un article pour le bulletin communal et pour le site Internet de la municipalité.

5. Informer

- Publiez votre témoignage sur la journée dans le bulletin municipal.
- Diffusez les informations à mettre en ligne sur le site Internet de la municipalité.
- Sollicitez un entretien avec le correspondant du journal local pour la préparation d'un article à ce sujet.



Le projet

Vous avez entendu parler d'un dispositif mis en place par le ministère des Armées pour la promotion et l'insertion sociales et professionnelles. Vous souhaitez en savoir plus pour informer les jeunes de votre commune.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur le dispositif destiné à favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.
- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes et des acteurs sociaux de la commune et des communes avoisinantes.
- Publiez le portrait d'un jeune dans le bulletin municipal et dans la presse locale

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet du ministère des Armées. Dans l'espace consacré aux jeunes, une rubrique est destinée à informer le grand public des modalités du plan « Défense 2^e Chance » et un lien renvoie sur le site de l'Établissement public d'insertion de la défense (Epide). Toutes les informations utiles y sont disponibles (contacts, carte des centres existants, inscription en ligne, etc.).
- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et la préfecture pour plus d'informations.

2. Préparer

- Prenez contact avec le directeur du centre « Défense 2^e Chance » le plus proche de votre commune.
- Prenez rendez-vous pour visiter le centre.
- Recueillez de la documentation pour la distribuer en mairie.
- Rapprochez-vous aussi des entreprises partenaires de l'Epide pour mieux connaître le profil des jeunes recrutés.

3. Contribuer

- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes, des associations et des services sociaux de la ville, en liaison avec les directeurs d'établissements scolaires et le conseil municipal des jeunes.
- Associez des communes voisines à ces réunions d'information.

4. Enrichir

- Des jeunes de la commune, en difficulté, ayant quitté l'école sans qualification, pourront bénéficier d'une remise à niveau scolaire, d'une formation comportementale et d'une formation professionnelle sous forme d'apprentissage.
- Des professeurs, des militaires à la retraite, ainsi que des personnels du milieu associatif auront la possibilité de devenir enseignants, personnels d'encadrement ou chargés d'insertion dans un centre « Défense 2^e Chance ».

5. Informer

- Diffusez en mairie des informations sur les modalités d'inscription dans un Epide (panneau d'affichage, site Internet de la municipalité).
- Publiez des articles dans le bulletin municipal et dans la presse locale.



Le projet

Vous souhaitez informer les jeunes de votre commune sur les opportunités professionnelles offertes par les armées. Vous envisagez de diffuser l'information le plus largement possible.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez un Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa).
- Discutez avec des militaires.
- Participez à un forum pour l'emploi.
- Préparez des fiches pour l'accueil en mairie.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Demandez les coordonnées des centres d'information et de recrutement proches de votre commune.
- Prenez contact avec les centres de recrutement les plus proches.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées www.defense.gouv.fr et les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.

2. Préparer

- Prenez rendez-vous pour visiter un centre.
- Dialoguez avec les militaires d'un centre pour savoir comment s'effectuent les recrutements.
- Renseignez-vous sur les prochaines participations des armées aux forums emploi organisés dans les établissements scolaires des environs.

3. Contribuer

- Rédigez un article dans le bulletin municipal pour donner un aperçu des différents aspects des métiers de la défense et des opportunités offertes dans les armées à tout niveau d'études.
- Affichez en mairie un message annonçant le forum.
- Participez au forum.

4. Enrichir

- Préparez des fiches regroupant les coordonnées des centres d'information et de recrutement des armées de la région, et mettez-les à la disposition des jeunes en mairie (informations disponibles auprès du bureau du service national et sur le site Internet du ministère des Armées).
- Réalisez d'autres fiches pouvant intéresser toutes les tranches d'âge. Les citoyens peuvent ainsi être informés sur les préparations militaires ou sur la réserve militaire, par exemple (voir fiche 3.5).

5. Informer

- Affichez dans le hall d'entrée de la mairie des informations sur les métiers de la défense, en signalant que des fiches synthétiques et des fascicules sont également disponibles en consultation.
- Publiez les informations dans le bulletin municipal, accompagnées des coordonnées des centres.



Le projet

Vous souhaitez informer vos concitoyens sur la réserve militaire : son existence, ses missions, les modalités d'engagement, etc.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ).
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et avec le CSRМ.
- Prenez contact avec une unité de réserve d'un site militaire de la région.
- Organisez la conférence avec la présence de réservistes.
- Publiez un article dans le bulletin municipal pour faire partager les témoignages.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez la page du CSRМ sur le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr/reserves).
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental pour l'informer de votre démarche et recueillir des informations supplémentaires.
- Contactez le bureau communication – relations extérieures du CSRМ pour obtenir la liste des partenaires qui ont signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère des Armées (entreprises, établissements scolaires, etc.).
- Contactez les unités signalées par le délégué militaire départemental et/ou les associations de réservistes (coordonnées disponibles sur le site Internet du CSRМ) pour être mis en relation avec des réservistes.

2. Préparer

- Prenez rendez-vous avec plusieurs réservistes exerçant dans des domaines différents (entreprise privée, administration, profession libérale, etc.).
- Définissez un thème (ex. : « être réserviste aujourd'hui », « comment concilier le travail et la période de réserve ? », etc.).
- Convenez d'une date et d'un lieu pour la conférence et informez les habitants de la commune (affichage en mairie, bulletin municipal, site Internet...).
- Sollicitez le soutien du CSRМ et des associations pour la documentation (supports de présentation, brochures, clip de présentation de la réserve militaire à télécharger sur le site Internet du CSRМ).

3. Contribuer

- Accueillez le(s) réserviste(s) pour son (leur) témoignage.
- Engagez l'échange avec l'assistance.
- Votre action offrira l'occasion d'aborder la question de la défense aujourd'hui et du lien entre société civile et institution militaire.

4. Enrichir

- Proposez un nouveau projet à l'occasion de la prochaine cérémonie commémorative pour une remise de médailles aux réservistes de la commune.

5. La communication

- Publiez l'interview d'un réserviste dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet de la mairie.
- Proposez à la presse locale la publication d'un article sur la réserve militaire ou d'un portrait de réserviste.

Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire

4.1



Le projet

Vous souhaitez qu'un ancien combattant vienne témoigner dans un établissement scolaire à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918 ou du 8 mai 1945.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Prenez contact avec les responsables du collège, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), et les associations d'anciens combattants.
- Rencontrez les professeurs.
- Organisez une réunion de travail avec l'équipe enseignante.
- Assistez au témoignage.
- Encouragez les élèves à poursuivre la réflexion.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Contactez les responsables de l'établissement scolaire le plus proche pour soumettre le projet et rencontrez des enseignants.
- Contactez le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) ou les associations d'anciens combattants du département.
- Présentez le projet en réunion du conseil municipal.

2. Préparer

- Obtenez un accord de principe de la part de l'ensemble des personnes contactées.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et la personne qui a accepté de témoigner.
- Convenez d'une date pour organiser la venue du conférencier dans l'établissement, si possible au moment où les élèves abordent le thème de la première ou de la seconde guerre mondiale avec leurs professeurs.

3. Contribuer

- Assistez au témoignage sur le contexte social et historique: évocation des conditions de vie pendant le conflit (privation, occupation militaire, déportation, exécution des résistants, etc.).
- Facilitez l'échange avec les élèves.

4. Enrichir

- Invitez à la réalisation de travaux par les élèves encadrés par les professeurs: rédaction de textes, production de dessins, qui seront transmis à la personne venue témoigner.
- Proposez d'organiser une prochaine réunion avec d'autres témoins dans les locaux de la mairie.
- Invitez les jeunes à participer à la cérémonie du 11 Novembre ou du 8 Mai.

5. Informer

- Publiez un article rendant compte de l'expérience dans le bulletin municipal.
- Proposez la mise en place d'un partenariat avec les communes voisines et la presse locale pour recueillir et éditer les prochains témoignages.

Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative

4.2



Le projet

À l'occasion de la commémoration du 11 Novembre ou du 8 Mai, vous souhaitez organiser une célébration en invitant les jeunes habitants de la commune. L'intention est de mettre l'accent sur la transmission de la mémoire, en rassemblant toutes les générations autour de l'esprit de défense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les anciens combattants du département et les établissements scolaires.
- Invitez le journal local à couvrir l'événement.
- Sensibilisez les élèves au devoir de mémoire.
- Proposez de faire témoigner des anciens combattants de conflits plus récents dans les classes.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Contactez les associations d'anciens combattants de votre département.
- Appelez les responsables des établissements scolaires de votre commune pour leur soumettre le projet.

2. Préparer

- Une fois l'adhésion de toutes les personnes contactées obtenue, organisez une réunion pour définir le cadre de la participation des élèves à la cérémonie.
- Envoyez par exemple un carton d'invitation nominatif de la part du maire, pour inviter les élèves à participer à la cérémonie avec leur famille.

3. Contribuer

- Proposez aux jeunes invités de participer : lecture d'un texte, interprétation d'un chant, dépôt de gerbe.
- Organisez la rencontre avec les militaires et les anciens combattants.

4. Enrichir

- Votre initiative donnera l'occasion d'aborder en classe sous un angle différent les thèmes de la guerre 1914-1918.
- Facilitez la prise de contact entre les enseignants, les anciens combattants et les élèves.
- Proposez d'inviter les anciens combattants à venir témoigner en classe.

5. Informer

- Publiez un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal et la presse locale pour rendre compte de la cérémonie.

Les 10 journées nationales commémoratives

- Dernier dimanche d'avril : souvenir des victimes et des héros de la Déportation.
- 8 mai : commémoration de la victoire de 1945.
- 10 mai : commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- Deuxième dimanche de mai : fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.
- 8 juin : hommage aux « Morts pour la France » en Indochine.
- 18 juin : commémoration de l'appel du général de Gaulle sur les ondes de la BBC le 18 juin 1940.
- 16 juillet ou le dimanche le plus proche : mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et hommage aux « Justes de France ».
- 25 septembre : hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.
- 11 novembre : commémoration nationale de l'Armistice de 1918.
- 5 décembre : hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



Le projet

Vous souhaitez organiser une visite sur les plages du Débarquement ou, plus généralement, sur un champ de bataille, pour les élèves d'une classe de primaire.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'établissement scolaire.
- Sollicitez le soutien du délégué militaire départemental.
- Réservez un après-midi pour une visite guidée au musée.
- Préparez la visite avec les professeurs, les élèves et des anciens combattants.
- Informez l'équipe du journal local de cette visite.
- Visitez le site historique et le musée.
- Réalisez une exposition à partir des travaux que les élèves auront élaborés après la visite.
- Publiez un article, des textes et des témoignages dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental pour l'informer du projet, lui demander conseil et solliciter éventuellement son soutien.
- Prenez contact avec le directeur de l'école primaire et les enseignants, pour exposer et mettre en œuvre le projet.
- Contactez l'office du tourisme afin de réserver un après-midi au musée à proximité du site historique pour effectuer la visite.

2. Préparer

- Demandez l'accord de principe de la part de l'établissement scolaire, de l'office du tourisme et du délégué militaire départemental.
- Assurez-vous de la présence d'un guide.
- Obtenez les autorisations parentales requises pour organiser cette visite.
- Informez la rédaction du journal local de cette visite et proposer de réaliser un dossier sur les lieux de mémoire.

3. Contribuer

- Assistez à la visite du musée et du site historique avec le guide.
- Participez à l'échange autour des questions que posent les élèves.
- Recueillez la documentation du musée.

4. Enrichir

- Invitez les participants à mettre en valeur la visite grâce aux travaux réalisés par les élèves sur le conflit.
- Proposez d'exposer les travaux au sein de l'école ou de la mairie.

5. Informer

- Publiez un article accompagné de témoignages d'élèves et d'anciens combattants dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la municipalité.
- Publiez les travaux des élèves.
- Sollicitez le journal local pour relater la visite.

Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire

4.4



Le projet

Vous souhaitez présenter aux classes de collège et de lycée de votre commune une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Préparez le montage de l'exposition.
- Informez le journal local de l'événement.
- Visitez l'exposition.
- Valorisez la visite.
- Prenez des contacts pour un prochain projet.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Informez-vous sur les expositions disponibles (prêt à titre gracieux à tout établissement d'enseignement, toute association ou toute unité militaire des expositions réalisées ou coréalisées par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère des Armées (SGA/DPMA). Exemples: « Jean Moulin, un héros moderne »; « La citoyenneté »; « 1940, combats et résistances »; « Vers la victoire, la France au combat de 1942 à 1945 »; « La Déportation »; « La Grande Guerre ».
- Appelez les responsables des établissements scolaires de la commune pour leur soumettre le projet.

2. Préparez

- Identifiez un programme qui s'inscrit dans le programme scolaire des classes de 3^e au collège et de 1^{er} au lycée, soit dans le cadre des cours d'histoire-

géographie, soit dans le cadre de l'éducation civique, juridique et sociale.

- Sollicitez les compétences des professeurs pour préparer la visite et permettre d'étudier les thématiques sous un angle différent (ex.: rédaction d'une fiche pédagogique guidant les élèves durant le parcours de l'exposition).
- Associez les anciens combattants et victimes de guerre qui pourraient y participer.

3. Contribuer

- Préparez le montage de l'exposition dans une salle communale ou dans l'établissement scolaire retenu.
- Sollicitez un entretien avec la rédaction du journal local pour annoncer l'opération.
- Organisez une inauguration avec le conseil municipal, les responsables associatifs et d'établissements scolaires.
- Visitez l'exposition avec les élèves et le professeur.

4. Enrichir

- Cette initiative permettra de sensibiliser les jeunes aux conflits contemporains.
- Accompagnez la réalisation de travaux pédagogiques en classe, qui permettent de consolider les bases théoriques enseignées par les professeurs et d'avoir une approche plus concrète de l'Histoire.
- Encouragez les jeunes à monter une autre exposition dans la commune voisine.

5. Informer

- Présentez les travaux réalisés par les élèves dans le hall de la mairie ou dans l'établissement scolaire.
- Publiez un article dans le bulletin municipal et une brève ou un dossier spécial sur le site Internet de la commune.



Le projet

Vous souhaitez amener des jeunes à réaliser un travail pédagogique sur les combattants de la première ou de la seconde guerre mondiale. À partir du monument aux morts, vous voulez les inviter à rédiger la biographie d'un combattant.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec un établissement scolaire et les associations d'anciens combattants.
- Rencontrez les professeurs.
- Contribuez à la mise en valeur des travaux réalisés par les élèves.
- Proposez un nouveau projet pour faire témoigner des anciens combattants et faire participer des jeunes aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.
- Informez sur le projet et les travaux via le bulletin municipal et la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables d'un établissement scolaire (collège, lycée) pour leur soumettre le projet.
- Contactez les associations d'anciens combattants de votre département susceptibles d'apporter leur soutien aux élèves : contacts avec les descendants, témoignages, fonds documentaires, etc.
- Rencontrez des professeurs.

2. Préparer

- Retenez un thème inscrit dans le programme scolaire d'Histoire.
- Choisissez un nom sur le monument de la commune.
- Invitez les jeunes à chercher des témoignages, des documents dans leur environnement local et familial (photographies, dessins, cartes postales ou lettres).

3. Contribuer

- Encouragez la réalisation des travaux par les jeunes, encadrés par leurs professeurs : biographie, chronologie, arbre généalogique. Exemples : présentation de la famille de la personne choisie (parents, situation matrimoniale, enfants...), de son environnement (lieux d'habitation, caractéristiques de la commune à l'époque...), de son parcours scolaire et professionnel, etc. Informations sur les conditions de son départ à la guerre, sa vie pendant le conflit, les combats auxquels il a participé, son rôle au sein de son unité et les conditions de son décès.
- Invitez des anciens combattants à venir témoigner.

4. Enrichir

- Un recueil de l'ensemble des travaux peut être réalisé.
- Partagez l'expérience avec les autres communes du département intéressées pour la conduite d'un projet similaire.
- Proposez un nouveau projet pour faire témoigner des anciens combattants sur d'autres périodes historiques et faire participer les jeunes aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.

5. Informer

- Publiez un article dans le bulletin municipal, illustré par les travaux réalisés.
- Présentez les travaux lors d'une cérémonie aux monuments aux morts et distribuez le recueil édité.



Le projet

Vous souhaitez associer concrètement les jeunes générations au souvenir de l'ensemble des conflits armés impliquant la France et à l'aide aux anciens combattants et victimes de guerre.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur l'association Bleuets de France et contactez le délégué mémoire du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Travaillez avec les associations dans le cadre des cérémonies commémoratives et de la collecte du Bleuets.
- Mobilisez la presse régionale sur cette action.
- Proposez de reconduire l'opération l'année suivante en l'élargissant aux communes voisines.
- Informez la commune de cette initiative.

Le Bleuets de France alimente le fonds d'aide sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Cet organisme récolte le fruit des collectes qu'il organise chaque 11 novembre et chaque 8 mai. Annuellement, ce sont 48 000 personnes qui reçoivent une aide directe pour faire face à des difficultés financières et humaines.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr) à la rubrique ONACVG pour obtenir les informations relatives au Bleuets de France.
- Adressez-vous au délégué mémoire du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour demander conseil.

- Informez le délégué militaire départemental de son projet.

2. Préparer

- Imprimez les plaquettes d'information disponibles sur le site Internet du Bleuets de France (www.defense.gouv.fr/ONACVG).
- Présentez les actions du Bleuets de France aux jeunes (création de l'association, label « Campagne d'intérêt général », manifestations, actions de solidarité, collectes nationales).

3. Contribuer

- Organisez une collecte sur la commune avec le concours d'associations d'anciens combattants ou de jeunesse. Cette collecte pourrait coïncider avec les collectes nationales qui se déroulent le 8 mai (commémoration de la Victoire du 8 mai 1945) et le 11 novembre (commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918). L'argent récolté permet de venir en aide aux veuves, orphelins, victimes d'attentats et anciens combattants en difficulté, et d'organiser des manifestations de mémoire.

4. Enrichir

- Cette démarche offrira l'occasion de transmettre la mémoire et le souvenir aux jeunes générations et de sensibiliser à l'intérêt de la collecte comme geste citoyen.
- Mobilisez les commerçants, les associations d'anciens combattants et les jeunes.
- Organisez une manifestation avec l'argent récolté, en collaboration avec les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

5. Informer

- Annoncez la collecte dans le bulletin municipal.
- Informez la presse locale et régionale.
- Publiez des articles dans le bulletin municipal sur le déroulement de la collecte et les projets qu'elle permettra de réaliser.

S'INFORMER

Consultez [la page Correspondant Défense](#)

sur le site du ministère des Armées

PARTAGER SON EXPÉRIENCE

Envoyez vos analyses, remarques, demandes et témoignages :

Courriel : correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr



DICoD

Délégation à l'information et à la communication de la défense
© création DICoD - mars 2019 - www.defense.gouv.fr